

Section Laboratoires

**ATTESTATION D'ACCREDITATION****ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-5909 rév. 9**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :  
*The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :*

**Institut Technique des Gaz et de l'Air ITGA**  
N° SIREN : 394082697

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**  
*Fulfils the requirements of the standard*

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités en :  
*and Cofrac rules of application for the activities of in :*

**ENVIRONNEMENT / AMIANTE - Qualité de l'Air - QUALITE DE L'EAU**  
**ENVIRONMENT / ASBESTOS - AIR QUALITY - WATER QUALITY**

réalisées par / *performed by :*

**Institut Technique des Gaz et de l'Air - ITGA - Site de Lyon**  
**Europarc du Chêne**  
**11 rue Pascal**  
**69500 BRON**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe  
*and precisely described in the attached technical appendix*

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr))

*Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *granting date* : **24/05/2019**  
Date de fin de validité / *expiry date* : **31/07/2021**

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*

Le Responsable du Pôle Bâtiment-Electricité,  
*Pole manager - Building-Electricity,*



**Kerno MOUTARD**

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.  
*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).  
*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-5909 Rév 8.  
*This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-5909 [Rév 8](#).*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.  
*The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21      Siret : 397 879 487 00031 <a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a>
--



Section Laboratoires

## ANNEXE TECHNIQUE

### à l'attestation N° 1-5909 rév. 9

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

**Institut Technique des Gaz et de l'Air - ITGA - Site de Lyon**  
**Europarc du Chêne**  
**11 rue Pascal**  
**69500 BRON**

Dans son unité :

- **Laboratoire amiante Lyon**
- **Prélèvement Lyon**

Elle porte sur : voir pages suivantes

## Unité technique : Laboratoire amiante Lyon

L'accréditation porte sur :

<b># ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques</b>			
<i>Mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air intérieur	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X 43-050

*Portée FLEX 1 : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.*

<b># ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques</b>			
<i>Mesurages des niveaux d'empoussièrement de fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air des lieux de travail	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X 43-050

*Portée FLEX 1 : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.*

<b># ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques</b>			
<i>Essais concernant la recherche d'amiante dans l'air (HP ENV)</i>			
Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air ambiant			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air ambiant	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X 43-050

*Portée FLEX 1 : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.*

**Portée Générale :**

**# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques**

*Recherche d'amiante dans les échantillons massifs (LAB GTA 44)*

OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE
Matériaux et produits du bâtiment susceptibles de contenir de l'amiante ajouté intentionnellement : - Plâtres - Cellulose - Ciment / Carbonates - Polymères - Hydrocarbonés	Pré-traitement de l'échantillon en vue de la détection et l'identification de fibres classées « amiante » intentionnellement ajoutées	<u>PREPARATION :</u> · Traitement par attaque chimique · Traitement mécanique · Traitement thermique
Sols pollués par des matériaux et produits du bâtiment - Par des débris - Par des fibres libres	Pré-traitement de l'échantillon en vue de la détection et l'identification de fibres classées « amiante » intentionnellement ajoutées	<u>PREPARATION :</u> · Traitement par attaque chimique · Traitement mécanique · Traitement thermique
Matériaux et produits avec une charge minérale pouvant contenir naturellement de l'amiante (enrobés, bétons, enduits, mortiers, etc)	Pré-traitement de l'échantillon en vue de la détection et l'identification de fibres classées « amiante »	<u>PREPARATION :</u> · Traitement par attaque chimique · Traitement mécanique · Traitement thermique

*Portée FLEX 3 : Le laboratoire est reconnu compétent, dans le domaine couvert par la portée générale, pour adopter toute méthode reconnue et pour développer ou mettre en œuvre toute autre méthode dont il aura assuré la validation.*

**Portée détaillée : La liste exhaustive des essais est tenue à jour par le laboratoire**

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques

Recherche d'amiante dans les échantillons massifs – LAB GTA 44

OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Matériaux et produits du bâtiment susceptibles de contenir de l'amiante ajouté intentionnellement : - Plâtres - Cellulose - Ciment / Carbonates - Polymères - Hydrocarbonés	Détection et identification de fibres classées « amiante » intentionnellement ajoutées	Préparation sans ou avec traitement ou par traitement thermique et / ou par attaque chimique et / ou mécanique et/ou autre préparation  Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)	HSG 248 (Annexe 2) *  <i>Arrêté du 6 mars 2003 relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits</i>
		Préparation par traitement thermique et / ou par attaque chimique et / ou mécanique  Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	Méthodes internes de traitement : IT 085 et IT 286  NF X 43-050 (parties utiles de la norme) *  <i>Arrêté du 6 mars 2003 relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits</i>
Sols pollués par des matériaux et produits du bâtiment - Par des débris - Par des fibres libres	Détection et identification de fibres classées « amiante » intentionnellement ajoutées	Préparation par sous-échantillonnage sans ou avec traitement thermique et / ou par attaque chimique et/ou mécanique  Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)	HSG 248 (Annexe 2) *  <i>Arrêté du 6 mars 2003 relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits</i>

8/20

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques

Recherche d'amiante dans les échantillons massifs – LAB GTA 44

OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
<p>Sols pollués par des matériaux et produits du bâtiment</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par des débris</li> <li>- Par des fibres libres</li> </ul>	<p>Détection et identification de fibres classées « amiante » intentionnellement ajoutées</p>	<p>Préparation par sous-échantillonnage avec traitement thermique et / ou par attaque chimique et/ou mécanique</p> <p>Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)</p>	<p>Méthodes internes de préparation : IT 085 et IT 286 (sous-échantillonnage et traitement)</p> <p>NF X43-050 (parties utiles de la norme) *</p> <p><i>Arrêté du 6 mars 2003 relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits</i></p>

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques

Recherche d'amiante dans les échantillons massifs – LAB GTA 44

OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
<p>Matériaux et produits avec une charge minérale pouvant contenir naturellement de l'amiante (enrobés, bétons, enduits, mortiers, etc)</p>	<p>Détection et identification de fibres classées « amiante »</p>	<p>Préparation par sous-échantillonnage avec traitement thermique et / ou par attaque chimique et/ou mécanique ET Préparation spécifique pour le squelette granulaire</p> <p>Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) ET Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)</p>	<p>Méthodes internes de préparation : IT 085 et IT 286</p> <p>HSG 248 (Annexe 2) * NF X43-050 (parties utiles de la norme) * ET IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique Frank C. Hawthorne, Roberta Oberti, George E. Harlow, Walter V. Maresch, Robert F. Martin, John C. Schumacher, Mark D. Welch; Nomenclature of the amphibole supergroup. <i>American Mineralogist</i> ; 97 (11-12): 2031–2048. doi: <a href="https://doi.org/10.2138/am.2012.4276">https://doi.org/10.2138/am.2012.4276</a></p> <p>Leake, B.E., Woolley, A.R., Arps, C.E.S., Birch, W.D., Gilbert, M.C., Grice, J.D., Hawthorne, F.C., Kato, A., Kisch, H.J., Krivovichev, V.G., Linthout, K., Laird, J., Mandarino, J.A., Maresch, W.V., Nickel, E.H., Rock, N.M.S., Schumacher, J.C., Smith, D.C., Stephenson, N.C.N., Ungaretti, L., Whittaker, E.J.W., and Guo, Y. (1997) Nomenclature of amphiboles: Report of the subcommittee on amphiboles of the International Mineralogical Association, Commission on New Minerals and Mineral Names. <i>Canadian Mineralogist</i>, 35, 219–246.</p> <p>OBERTI, Roberta; CANNILLO, Elio; TOSCANI, Giuseppe ; How to name amphiboles after the IMA2012 report: rules of thumb and a new PC program for monoclinic amphiboles. <b>PERIODICO di MINERALOGIA</b>, volume 81, n. 2, 2012, ISSN 2239-1002, <a href="http://dx.doi.org/10.2451/2012PMO015">http://dx.doi.org/10.2451/2012PMO015</a></p>

\* Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.



## Unité technique : Prélèvement Lyon

L'accréditation porte sur :

<b># ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage – Prélèvement</b>			
<i>Mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air intérieur	Etablissement de la stratégie de prélèvement pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Définition de l'objectif de mesurage Choix des emplacements de prélèvement Détermination de la durée totale de prélèvement et du nombre de prélèvements Sélection de la méthode de simulation à mettre en œuvre	NF EN ISO 16000-7 GA X 46-033
Air intérieur	Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Prélèvement statique par pompage sur membrane filtrante	NF X 43-050

*Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures*

<b># ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage – Prélèvement</b>			
<i>Mesurages des niveaux d'empoussièrement de fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air des lieux de travail	Etablissement de la stratégie d'échantillonnage pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Définition de l'objectif de mesurage Choix des emplacements de prélèvement en fonction du type d'activité Détermination de la durée de prélèvement et du nombre de prélèvements	NF EN ISO 16000-7 GA X46-033 NF X43-269 (2017)*
Air des lieux de travail	Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Prélèvement individuel ou statique par pompage sur membrane filtrante	NF X43-269 (2017)*

*Portée FLEX 1 : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.*

*\* Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.*

**# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage - Prélèvement***Essais concernant la recherche d'amiante dans l'air (HP ENV)*

Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air ambiant

OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air ambiant	Etablissement de la stratégie de prélèvement pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Définition de l'objectif de mesurage (en relation avec la nature des sources) Choix des emplacements de prélèvement Détermination de la période et de la durée de prélèvement Détermination du nombre de prélèvements	NF EN ISO 16000-7 GA X46-033
Air ambiant	Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Prélèvement statique par pompage sur membrane filtrante	NF X 43-050

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

Des intervenants basés à Meyreuil (13) sont rattachés au site de Bron.

11

<b># ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR / Echantillonnage – Prélèvement</b>			
<i>Mesures de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (LAB REF 30)</i>			
<b>OBJET</b>	<b>CARACTERISTIQUE</b>	<b>PRINCIPE DE LA METHODE</b>	<b>REFERENCE DE LA METHODE</b>
Air intérieur : - dans les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans - dans les accueils de loisirs - dans les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second-degré, publics ou privés	Etablissement de la stratégie d'échantillonnage en vue d'évaluer la conformité ou la non-conformité des résultats obtenus à des valeurs de référence	Définition de l'objectif de mesurage Choix des emplacements et des périodes de mesures Détermination du nombre de mesures Calcul des concentrations mesurées / détermination de l'indice de confinement Evaluation de la conformité ou de la non-conformité des résultats obtenus à des valeurs de référence	Décret n° 2012-14 du 5 janvier 2012 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectuées au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public modifié par le décret n° 2015-1926 du 30 décembre 2015 Guide d'application pour la surveillance du formaldéhyde et du benzène dans les établissements d'enseignement, d'accueil de la petite enfance et d'accueil de loisirs : Stratégie d'échantillonnage et positionnement des résultats (LCSQA) Guide d'application pour la surveillance du confinement de l'air dans les établissements d'enseignement, d'accueil de la petite enfance et d'accueil de loisirs (CSTB)
Air intérieur	Benzène	Prélèvement par diffusion sur tube à adsorption (nature du tube : carbograph 4)	NF EN ISO 16017-2 (octobre 2003)
Air intérieur	Formaldéhyde	Prélèvement par diffusion sur tube à adsorption (nature du tube : florasil imprégné de 2,4-DNPH)	NF ISO 16000-4 (février 2012)
Air intérieur	Dioxyde de carbone	Mesure par spectrométrie d'absorption infrarouge non dispersif (NDIR)	Guide d'application pour la surveillance du confinement de l'air dans les établissements d'enseignement, d'accueil de la petite enfance et d'accueil de loisirs (CSTB)
Air intérieur	Tétrachloroéthylène	Prélèvement par diffusion sur support à absorption : carbograph 4	NF EN ISO 16017-2 (octobre 2003)
Air intérieur	Tétrachloroéthylène	Prélèvement par diffusion sur support à absorption : charbon actif	NF EN ISO 16200-2 (juin 2000)

**Portée FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement			
Echantillonnage d'eau en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques (LAB GTA 29)			
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux de tours aéroréfrigérantes (IRDEFA)	Echantillonnage pour la recherche de Légionelles	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD T 90-522 NF EN ISO 19458 Circulaire Légionelles n° 2002/243 du 22/04/2002 Arrêté ministériel rubrique n° 2921
Eaux de réseaux sanitaires froides et chaudes	Echantillonnage pour la recherche de Légionelles	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD T 90-522 NF EN ISO 19458 Circulaire Légionelles n° 2002/243 du 22/04/2002 Arrêté ministériel du 01/02/2010 et Circulaire Légionelles n° 2010/448 du 21/12/2010
Eaux résiduaires	Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD T 90-523-2

*Portée FLEX 1 : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les échantillonnages en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.*

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement			
Essais physico-chimiques des eaux sur site (LAB GTA 29)			
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux douces Eaux résiduaires	pH (mesure instantanée)	Potentiométrie Méthode à l'électrode de verre	NF EN ISO 10523
Eaux douces Eaux résiduaires	Température (mesure instantanée)	Méthode à la sonde	Modes opératoires internes IT 001-01 et IT 001-02 *


*Portée FLEX 1 : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.*

*\*Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode ne sont pas autorisées.*

*# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)*

Date de prise d'effet : **24/05/2019** Date de fin de validité : **31/07/2021**

Le Responsable d'accréditation  
The Accreditation Manager

  
Florian NEVEU *pi* Stéphanie RISS

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-5909 Rév. 8.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)